



FIRST NATIONS
FINANCIAL MANAGEMENT BOARD
LE CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE
DES PREMIÈRES NATIONS

RAPPORT ANNUEL

2013-2014

ATTEINDRE
NOS BUTS



ATTEINDRE NOS BUTS :

La bande de Sliammon a atteint son but, poursuivi depuis longtemps, d'obtenir la certification, en vue de réaliser un projet communautaire.



Le 21 mars 2013

Bien que chaque Première nation qui suit le processus de certification soit unique, l'objectif final est toujours le même, à savoir renforcer les pratiques de gestion financière et assurer l'accès au financement facilement disponible aux autres gouvernements au Canada. Pour la bande de Sliammon, la route vers la certification n'a pas été courte.

« Nous sommes très enthousiastes à l'idée que nous sommes maintenant en mesure d'entreprendre, dans notre communauté, un projet de développement de l'infrastructure dont nous avons grand besoin. La certification du CGFPN a donné à notre Nation une option qu'elle n'avait pas auparavant, à savoir la capacité d'accéder à des prêts à long terme à des taux inférieurs au taux préférentiel. Depuis des années, nous souhaitons construire un nouveau bâtiment administratif. Nous pouvons maintenant le faire. »

~ LE CHEF DE LA BANDE
DE SLIAMMON
CLINT WILLIAMS



TABLE DES MATIÈRES

Mise à jour sur nos activités	6
Message du président exécutif.....	7
Message du chef de l'exploitation	9
Premières nations ayant obtenu la certification	10
En quoi consiste le CGFPN	11
Ce que nous faisons	12
Notre mission, nos valeurs et notre mandat	14
Nos documents de base	15
Emprunter sous le régime de la LGF	16
Nos secteurs d'activités	18
Soutien aux gouvernements des Premières nations	18
Soutien aux gouvernements des Premières nations - Résultats de 2013-2014	19
Grands projets	20
Soutien aux autres organisations et autorités administratives	22
Soutien aux autres organisations et autorités administratives - Résultats de 2013-2014 ...	23
Résultats financiers	24
Notre conseil d'administration	31
Renseignements organisationnels	35



PREMIÈRE NATION DES SONGHEES :

L'atteinte des buts communautaires sous le régime de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*



La Première nation des Songhees, qui est située à l'extrémité sud de l'île de Vancouver, était l'une des premières communautés au Canada à obtenir la certification du Conseil de gestion financière des Premières nations (CGFPN). L'obtention de la certification de rendement financier du CGFPN faisait partie des buts que la communauté s'était fixés dans son plan d'amélioration de la responsabilisation et de la transparence, et de facilitation des possibilités de développement économique. Grâce à cette vision précise, la communauté est parvenue à mettre en place un grand nombre de changements positifs au fil des ans.

Hier

En 2009, le CGFPN a rencontré le personnel des Songhees chargé de mettre en œuvre le processus de certification, afin de connaître les défis auxquels il avait dû faire face et les réussites qu'il avait connues au cours de sa première année à suivre le processus. Lorsqu'on a demandé au personnel les raisons qui avaient poussé les Songhees à entamer le processus de certification du CGFPN, une des principales réponses qu'il a donnée était la suivante : « nous faisons la gestion de la pauvreté ». Les dirigeants et le personnel étaient conscients que les fonds qu'ils recevaient du gouvernement fédéral n'étaient pas suffisants pour financer leurs aspirations en matière de développement économique et qu'il n'était pas sain de poursuivre le cycle de dépendance. L'équipe de dirigeants des Songhees considérait que la *Loi sur la gestion financière des premières nations* et la certification du CGFPN constituaient un bon mécanisme pour faciliter le développement économique.

Lorsqu'on a demandé à l'équipe de décrire ses plans d'immobilisations, elle a décrit un « centre de mieux-être » que les membres de la Première nation des Songhees avaient envisagé lors d'une réunion communautaire. La construction du centre de mieux-être est devenu le but des dirigeants et du personnel des Songhees.

« Notre succès en matière de développement économique sera bénéfique pour les membres de notre communauté, mais également pour l'ensemble du Canada, alors que nous occupons la place qui nous revient dans l'économie nationale. » ~ 2008, L'ÉQUIPE DE DIRIGEANTS DES SONGHEES

Aujourd'hui

En 2013, quatre ans plus tard, les Songhees ont atteint leur but communautaire de construire un centre de mieux-être. Le Songhees Wellness Center est une installation ultramoderne de 60 000 pi. ca. à usages multiples, qui comprend un centre administratif, un centre de santé, un centre d'éducation et une boutique de cadeaux, et où les artistes locaux peuvent exposer leurs œuvres d'art.

Grâce au Songhees Wellness Center, la Nation a l'occasion de participer à l'activité économique régionale. Par exemple, les Songhees utilisent et continueront d'utiliser cette installation pour tenir des conférences, qui génèrent des recettes pour la communauté.

« Nous sommes très fiers de participer à la première émission d'obligations. C'était l'un des buts de feu mon oncle, le chef Robert Sam, lorsqu'il nous a mis sur la voie de la mise en œuvre de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*. » ~ LE CHEF RON SAM



« Il est très gratifiant de se trouver dans le Songhees Wellness Centre et de voir les Songhees profiter de leur nouvelle installation et accueillir fièrement le public. Le bâtiment est conforme en tous points à nos espérances. C'est un centre d'activités, où la participation aux programmes de santé et d'éducation est plus élevée que jamais, et où l'on peut voir plusieurs visages souriants à de nouveaux programmes, comme les soirées culturelles et les soupers communautaires. Cet été, trois membres tiendront leur mariage dans le bâtiment, et il a été le lieu de plusieurs fêtes d'anniversaire et même du 69^e anniversaire de mariage de nos membres les plus âgés. La certification de rendement financier du CGFPN et le leadership dont nous avons fait preuve par l'élaboration du premier texte législatif sur l'administration financière nous a permis d'obtenir le prêt à la construction et de présenter nos besoins en matière de dette à long terme à l'Administration financière des Premières nations (AFPN). »

~ CHRISTINA CLARKE, directrice des Opérations



MISE À JOUR

sur nos activités

Nombre de Premières nations ayant obtenu la certification de rendement financier du CGFPN :



Nombre de Premières nations ayant adopté des textes législatifs sur l'administration financière conformes aux normes du CGFPN relatives à ces textes législatifs :



Nombre de Premières nations qui sont à élaborer un texte législatif sur l'administration financière :

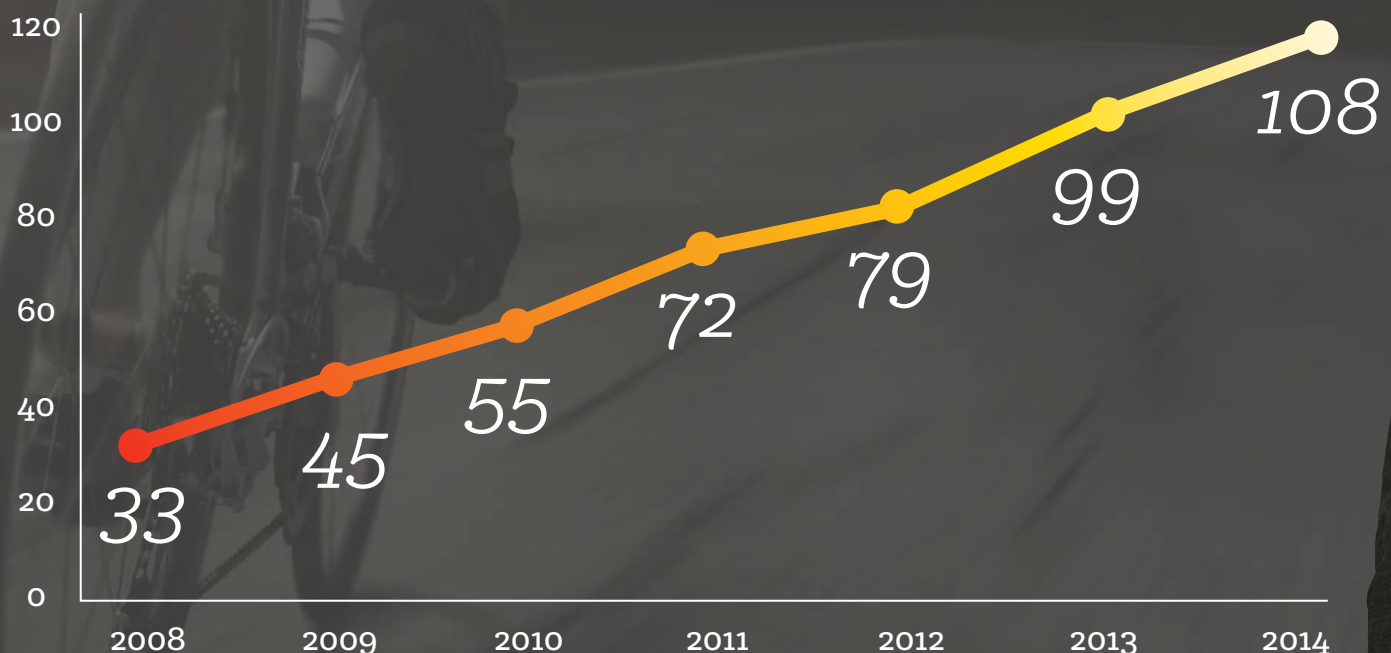


Nombre de Premières nations qui sont des clients actifs du CGFPN :



NOMBRE DE PREMIÈRES NATIONS INSCRITES

à l'annexe de la LGF



Tous les chiffres sont en date du 31 mars de chaque année.

MESSAGE du président exécutif

Cette année encore, nous sommes heureux de vous informer d'un accroissement important du nombre de communautés des Premières nations ayant décidé de tirer profit des services offerts par le Conseil de gestion financière des Premières nations et de travailler à leur certification. Compte tenu de l'accroissement, au cours des dernières années, du nombre de Premières nations ayant obtenu la certification du CGFPN et souhaitant emprunter des capitaux, l'Administration financière des Premières nations (AFPN) dispose maintenant de la masse critique nécessaire pour

commencer les préparatifs pour l'émission d'obligations sur les marchés financiers.

Tel qu'il est indiqué à la page suivante, l'AFPN a été en mesure d'obtenir la cote d'évaluation d'investissements « A » (faible) du DBRS, en raison, principalement, du cadre législatif prévu par la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF), mais également de la qualité de crédit du pool d'emprunts assuré par la certification du CGFPN. Ce sont là de bonnes nouvelles pour l'initiative de la LGF dans son ensemble, mais plus particulièrement pour les Premières nations, qui seront en mesure d'obtenir un financement à long terme à un taux faible, grâce à la cote de crédit favorable de l'AFPN.

Nous prévoyons que l'AFPN effectuera la première émission d'obligations sous le régime d'emprunt de la LGF à l'été 2014. Le CGFPN travaille actuellement avec les autres institutions établies en vertu de la LGF à la préparation en vue de l'émission d'obligations, afin de s'assurer que chaque institution est prête à gérer ses obligations respectives en vertu de la loi.

En 2013-2014, le CGFPN a effectué des recherches à l'appui des Premières nations touchées par les grands projets de développement des ressources proposés au Canada. Dans le cadre de ces

recherches, on a examiné la manière dont un groupe de Premières nations pourrait être en mesure de travailler ensemble à obtenir un financement, grâce à une garantie de prêt fédérale, pour acquérir une participation en capital significative dans un grand projet. Ce travail a été présenté à diverses conférences, et a

reçu l'appui de plusieurs Premières nations et l'attention de plusieurs médias. De plus, on a demandé au CGFPN de témoigner sur cette question devant le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. À titre d'organisme indépendant, le CGFPN continuera de travailler avec les autres institutions établies en vertu de la LGF, les gouvernements des Premières nations et les autres ordres de gouvernement à examiner si cette approche de financement pourrait servir de solution pour permettre aux Premières nations de maximiser leur participation économique dans les grands projets qu'elles sont prêtes à appuyer.

Au cours de l'année à venir, le CGFPN continuera de travailler avec les Premières nations signataires d'un traité et autonomes, les autres institutions établies en vertu de la LGF et les gouvernements fédéral et provinciaux à élargir le régime d'emprunt de la LGF, afin de permettre aux Premières nations signataires d'un traité et autonomes d'accéder au capital sous le régime de cette loi. De plus, en 2014-2015, la LGF fera l'objet d'un examen législatif. Le CGFPN se réjouit de cet examen, et recommandera d'apporter à cette loi certaines modifications qui, selon lui, amélioreraient l'accès au capital pour les organisations et les gouvernements des Premières nations qui souhaitent améliorer l'infrastructure communautaire et tirer profit des possibilités économiques.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Harold G. Calla, CPA, FCGA, CAFM
Président exécutif

COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

Le DBRS (anciennement connu sous le nom de Dominion Bond Rating Service) attribue une cote d'émetteur et une notation provisoire d'obligations garanties de premier rang (faibles) à l'Administration financière des Premières nations (AFPN)



Le 7 mars 2014

Communiqué de presse

Aujourd'hui, le DBRS a attribué la cote d'émetteur « A » (faible) et la notation provisoire « A » (faible) à la série d'obligations garanties de premier rang 2014-1 proposée de [110] millions de dollars de l'Administration financière des Premières nations (« l'AFPN » ou « l'Administration »)... Cette cote est fondée sur la solidité du cadre législatif... Le DBRS constate qu'une grande majorité des emprunteurs approuvés présentent actuellement des caractéristiques en matière de crédit correspondant à des cotes allant de BB- à BBB-... Le processus de prêt de l'Administration est appuyé par une norme de souscription et une surveillance effectuée de concert avec le Conseil de gestion financière des Premières nations et la Commission de la fiscalité des premières nations, afin d'assurer un degré minimal de solvabilité et de sophistication en matière de gestion chez les emprunteurs, et la stabilité et la viabilité des flux de recettes mis en gage.

DBRS Limited | DBRS Tower
181, avenue University, bureau 700, Toronto (Ontario) M5H 3M7
Tél. : +1 416 593 5577 | Télécopieur : +1 416 593 8432
www.dbrs.com

MESSAGE du chef de l'exploitation

En 2013-14, le Conseil de gestion financière des Premières nations a délivré 18 autres certificats de rendement financier aux gouvernements des Premières nations et a agréé la conformité de 17 textes législatifs sur l'administration financière. En date du 31 mars 2014, au total, 37 gouvernements des Premières nations avaient obtenu la certification du CGFPN, et, en 2014-2015, d'autres se joindront. Nous félicitons ces gouvernements des Premières nations pour leurs efforts et leurs réalisations.

Afin de continuer de répondre aux besoins des Premières nations clientes et de

tenir compte des modifications apportées aux lois et aux normes établies par les autres organismes, le CGFPN réalise un examen interne annuel de ses normes de certification. Le processus de cet examen annuel tient compte de l'expérience acquise grâce à la rétroaction des gouvernements des Premières nations qui suivent le processus de certification. Leur rétroaction donne des idées de la manière dont les normes pourraient être améliorées pour mieux tenir compte des circonstances particulières des Premières nations. À la suite de notre examen de 2013-2014, nous avons apporté à nos normes et à nos autres outils et ressources des révisions qui sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2014. Les documents de base mis à jour du CGFPN sont disponibles aux fins de téléchargement sur son site Web.

Cette année, le CGFPN et la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) ont tenu une simulation d'intervention commandée par la CFPN. La simulation portait sur une situation où le CGFPN serait tenu d'imposer la cogestion ou la gestion par un tiers au gouvernement d'une Première nation, en raison de son incapacité ou de son refus de remplir ses obligations en vertu de la *Loi sur la gestion*

financière des premières nations ou des normes de la CFPN. Cet

exercice a été bénéfique pour le CGFPN et la CFPN, et les deux institutions prévoient continuer de travailler ensemble à améliorer le processus d'intervention, afin de maximiser

l'efficacité et de réduire au minimum les préoccupations et la confusion des gouvernements des Premières nations qui pourraient faire face à une situation d'intervention.

À mesure que notre liste de clients actifs s'allonge, nous concevons et mettons en œuvre une stratégie de marketing officielle, afin de nous assurer que nous répondons à leurs besoins. Nous compléterons cette stratégie par une stratégie de développement de la capacité, dans le cadre de laquelle nous effectuerons des recherches sur les obstacles courants que nos clients rencontrent dans la mise en œuvre de nos normes et nous trouverons des moyens pour eux de les surmonter. Je vous remercie pour cette occasion de me présenter et de vous faire part de mes réflexions sur la dernière année. N'oubliez pas que, bien que pour obtenir la certification du CGFPN, une Première nation doive être inscrite à l'annexe de la LGF, nous offrons nos services à toutes les organisations tribales et Premières nations signataires d'un traité ou autonomes qui souhaitent améliorer leurs textes législatifs sur l'administration financière et leurs régimes de gestion financière.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Fred Tolmie, CPA, CA, CAFM
Chef de l'exploitation



PREMIÈRES NATIONS AYANT OBTENU la certification du CGFPN

Première nation de St. Theresa Point, MANITOBA

La Première nation de St. Theresa Point compte environ 4000 membres et trois réserves totalisant 14 000 acres. C'est une communauté isolée située dans une des régions les moins accessibles du nord-est du Manitoba, à environ 470 km par avion au nord de Winnipeg, sur les rives du lac Island. L'emplacement de la communauté présente des défis importants pour le développement économique et la fourniture de biens et de services. Les dirigeants de la communauté souhaitent obtenir la certification du CGFPN, afin de créer davantage de possibilités de développement économique et d'accroître la responsabilisation pour les membres.

« La certification a contribué à améliorer notre avenir, d'abord et avant tout pour nos enfants et les générations à venir. Nous pouvons fixer une orientation qui nous permettra de réaliser des buts, des buts concrets, en plus du développement. Non seulement des aménagements concrets, mais également la formulation de systèmes de responsabilisation. »

~ LE CHEF DAVID MCDUGALL



« Nous avons demandé la certification du Conseil de gestion financière des Premières nations afin d'avoir des options pour notre communauté et de l'améliorer par le développement économique. Maintenant, nous sommes en mesure de réaliser des choses par nous-mêmes. Je crois que cette gestion financière contribuera à renforcer notre capacité de réaliser des choses par nous-mêmes, sans nous fier à des cogestionnaires de l'extérieur ou à d'autres personnes de l'extérieur qui nous disent quoi faire. »

~ LARRY FLETT, DIRECTEUR EXÉCUTIF

Première nation de Nipissing, ONTARIO

La Première nation de Nipissing est située sur les rives nord du lac Nipissing, à environ 40 km à l'ouest de North Bay, en Ontario. Elle compte environ 2500 membres, et, en janvier 2014, elle a adopté la première constitution d'une Première nation en Ontario.

« La Première nation de Nipissing (PNN) est très satisfaite du processus de certification du CGFPN. La participation au processus de certification a poussé la PNN à renforcer sa capacité, à améliorer ses politiques et ses procédures, et à mettre davantage l'accent sur une gestion financière saine à l'échelle de l'organisation. À court terme, les résultats ont été le renforcement du service financier et des pratiques générales de gestion, la reconnaissance par les autres ordres de gouvernement de la solidité des systèmes de gestion de la PNN, et, surtout, le renforcement de la confiance des membres de la PNN dans les systèmes de gestion et de gouvernance élaborés par et pour eux. »

~ DWAYNE NASHKAWA, DIRECTEUR EXÉCUTIF



En quoi consiste le CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS?

Le Conseil de gestion financière des Premières nations est une institution nationale qui a été créée en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF). La LGF établit le CGFPN, et sa mission, ses pouvoirs et sa gouvernance. La LGF a pour principal objectif d'améliorer l'accès par les Premières nations à un financement aux conditions semblables à celles disponibles aux autres ordres de gouvernement du Canada. Un financement plus abordable permettra aux Premières nations de profiter des possibilités de développement économique, en utilisant leurs propres recettes dans le cadre du programme d'emprunt de la LGF.

Le CGFPN

Ce que nous faisons

Le CGFPN offre les trois services ci-dessous en vertu d'autorisations légales :

L'agrément de conformité des textes législatifs sur l'administration financière des Premières nations

La certification des régimes de gestion financière et du rendement financier des Premières nations

L'intervention à des fins de cogestion ou de gestion par un tiers auprès des Premières nations

Le CGFPN est une institution à but non lucratif qui offre tous ses services gratuitement aux Premières nations. De plus, le CGFPN aide les Premières nations à cerner leurs besoins en matière de capacité et à élaborer des plans pour répondre à ces besoins.

Le CGFPN a établi les fonctions ci-dessous, afin d'exécuter ses autorisations :

Normes

- » Texte législatif sur l'administration financière
- » Régimes de gestion financière
- » Rendement financier
- » Établissement de rapports sur le compte de recettes locales

Procédures

- » Pour l'agrément des textes législatifs sur l'administration financière
- » Pour la certification des régimes de gestion financière et du rendement financier
- » Pour les demandes d'intervention en vertu de la LGF

Outils de développement de la capacité

- » Modèles de politiques et de procédures
- » Modèle de texte législatif sur l'administration financière
- » Autoévaluations pour les textes législatifs sur l'administration financière et les régimes de gestion financière

Afin d'obtenir des renseignements supplémentaires sur les normes, les procédures ou les outils de développement de la capacité du CGFPN, veuillez consulter son site Web : www.FNFMB.com.

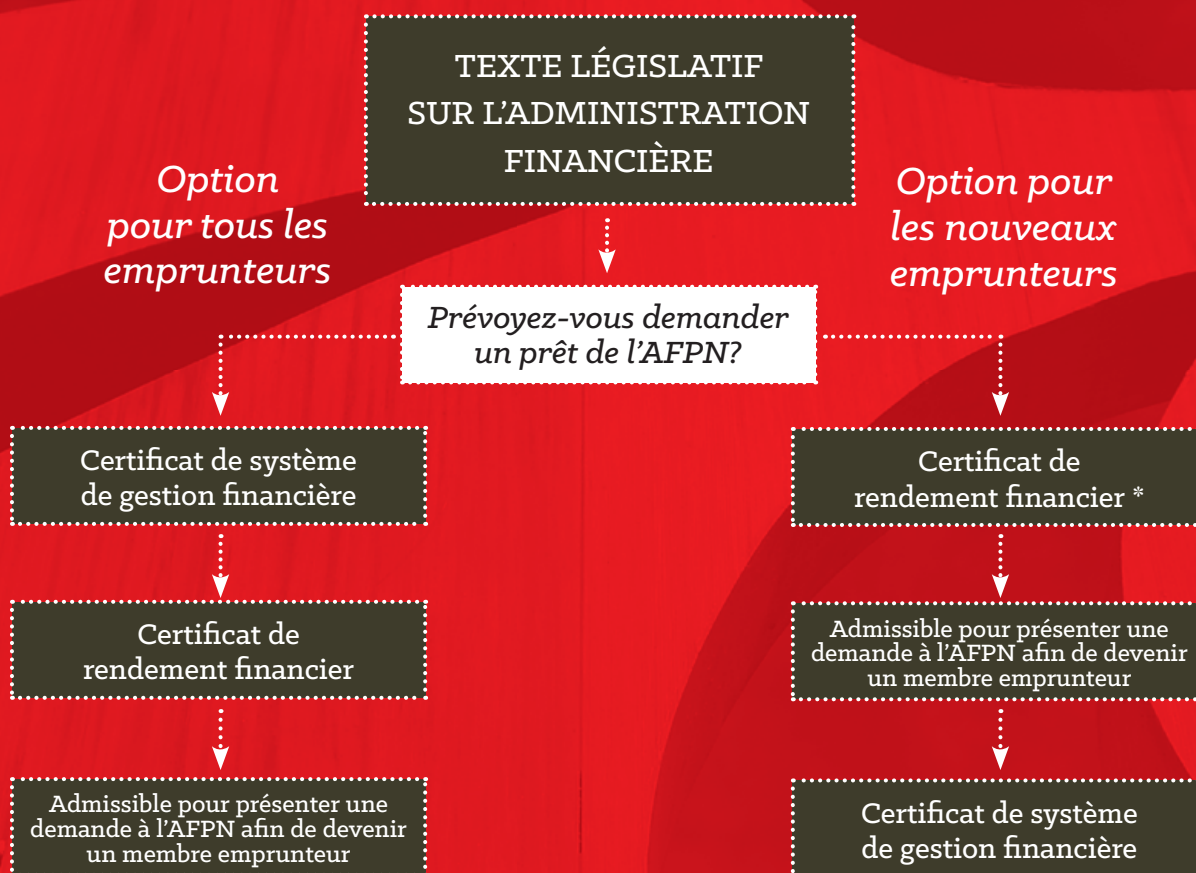
Services du CGFPN

Le CGFPN offre des services de certification aux Premières nations qui souhaitent devenir des membres emprunteurs de l'Administration financière des Premières nations et obtenir un financement d'immobilisations à long terme. Afin de devenir des membres emprunteurs de l'AFP, les Premières nations doivent obtenir ce qui suit :

- 1) **L'agrément de la conformité** de leur texte législatif sur l'administration financière.
- 2) **La certification** de ce qui suit :
 - a. leur régime de gestion financière;
 - b. leur rendement financier
 - i. Les Premières nations qui souhaitent emprunter pour la première fois sous le régime de la LGF peuvent présenter une demande de certificat de rendement financier avant une demande de certificat de régime de gestion financière, mais doivent s'engager à mettre en œuvre un plan de travail, afin d'obtenir la certification de leur régime de gestion financière, dans les 36 mois suivant le moment où elles reçoivent pour la première fois le produit d'obligations ou d'instruments financiers équivalents émis par l'AFP en vertu d'un texte législatif sur les emprunts et d'une résolution du conseil pour l'émission d'obligations.

PROCESSUS DE CERTIFICATION DU CGFPN

pour les PREMIÈRES NATIONS



* Vous devez vous engager à mettre en œuvre le régime de gestion financière

Notre mission

Le Conseil de gestion financière des Premières nations a pour mission de fournir les outils et l'orientation nécessaires pour susciter la confiance dans les systèmes d'établissement de rapports et de gestion financière des Premières nations, afin de soutenir le développement communautaire et économique.

Le CGFPN est une institution à but non lucratif qui offre tous ses services gratuitement aux Premières nations. De plus, le CGFPN aide les Premières nations à cerner leurs besoins en matière de capacité et à élaborer des plans pour répondre à ces besoins.

Nos valeurs

Nous croyons que les valeurs fondamentales ci-dessous sont essentielles pour orienter la manière dont le CGFPN exécute ses activités :

Intégrité Nous nous conduirons en tout temps de manière professionnelle et éthique.

Réceptivité Conformément à la nature facultative de cette initiative, le CGFPN répondra aux demandes de services des Premières nations. Nos services et nos normes tiendront compte des intérêts et des priorités des Premières nations et des autres parties intéressées de l'initiative de la LGF. Le CGFPN tiendra compte de la diversité économique et culturelle des Premières nations clientes.

Pertinence Nos services et nos normes tiendront compte des pratiques exemplaires de gestion financière permettant aux Premières nations d'accéder au capital à de meilleures conditions. Nous nous assurerons que les services du CGFPN respectent les besoins uniques et changeants des communautés et des gouvernements des Premières nations.

Notre mandat

La Loi *sur la gestion financière des premières nations* établit le mandat ci-dessous pour le CGFPN (articles 49 et 55) :

- » D'aider les Premières nations à développer la capacité nécessaire au respect de leurs engagements en matière de gestion financière
- » D'aider les Premières nations à traiter avec les autres autorités administratives en matière de gestion financière, notamment dans les domaines de la reddition de comptes et de la responsabilité fiscale partagée
- » D'aider les Premières nations à développer, mettre en œuvre et améliorer les liens financiers avec les institutions financières, les éventuels associés et les autorités administratives pour assurer le développement économique et social des Premières nations
- » De mettre au point et d'appuyer l'application de critères généraux à l'égard de l'établissement de cotes de crédit pour les Premières nations
- » De fournir des services d'examen et de vérification en matière de gestion financière des Premières nations
- » De fournir des services d'évaluation et de certification en matière de gestion et de rendement financiers des Premières nations
- » De fournir des services de cogestion et de gestion des recettes locales
- » De fournir des services de recherche en matière d'orientations, des services d'examen et d'évaluation ainsi que des conseils concernant l'élaboration des arrangements fiscaux entre les Premières nations et les autres autorités administratives
- » D'établir des normes en ce qui concerne :
 - La forme et le contenu des textes législatifs sur l'administration financière des Premières nations (l'article 9 de la LGF)
 - L'agrément des textes législatifs sur l'administration financière qui sont conformes aux normes
 - La certification des régimes de gestion financière et du rendement financier des Premières nations (l'article 50 de la LGF)
 - L'établissement de rapports financiers (l'article 14 de la LGF)

Le CGFPN

Nos documents de base

Depuis le début des activités du CGFPN, le conseil d'administration a examiné et approuvé une gamme d'outils que les Premières nations ont commencé à utiliser pour améliorer la gestion financière. Le tableau ci-dessous présente les documents de base du CGFPN, lesquels représentent son œuvre principale et consistent en des normes et des outils visant à améliorer la gestion financière des Premières nations. L'ensemble de documents du CGFPN est disponible sur son site Web, au www.FNFMB.com.

Tableau 1 - Documents de base du CGFPN

Texte législatif sur l'administration financière		
A1	Texte législatif sur l'administration financière - Procédures d'examen	Procédures à suivre pour demander l'agrément d'un texte législatif sur l'administration financière d'une Première nation.
A2	Texte législatif sur l'administration financière - Normes	Normes appuyant des pratiques d'administration financière saines pour le gouvernement d'une Première nation au Canada.
A3	Modèle de texte législatif sur l'administration financière	Exemple de texte législatif conforme aux exigences des Normes relatives aux textes législatifs sur l'administration financière A2.
A4	Texte législatif sur l'administration financière - Notes explicatives	Aide pour l'élaboration du texte législatif par l'explication de la structure et des principaux éléments du contenu du Modèle de texte législatif A3.
A5	Texte législatif sur l'administration financière - Autoévaluation	Outil qui peut servir à comparer un ou des textes législatifs sur l'administration financière existants ou proposés aux Normes relatives aux textes législatifs A2.
Régime de gestion financière		
B1	Régime de gestion financière - Procédures de certification	Procédures à suivre pour demander l'examen du régime de gestion financière d'une Première nation.
B2	Régime de gestion financière - Normes	Normes appuyant des pratiques d'administration financière saines pour l'exploitation, la gestion et le contrôle du régime de gestion financière d'une Première nation, et l'établissement de rapports connexes.
B3	Régime de gestion financière - Autoévaluation	Outil qui peut servir à comparer le régime de gestion financière existant d'une Première nation aux Normes relatives au régime de gestion financière B2.
B4	Régime de gestion financière - Cadre pour l'évaluation de la conformité	Document d'accompagnement du document <i>B3 Régime de gestion financière - Autoévaluation</i> servant à évaluer la conformité avec les Normes relatives au régime de gestion financière B2.
Rendement financier		
C1	Rendement financier - Procédures de certification	Procédures à suivre pour demander l'examen du rendement financier d'une Première nation.
C2	Rendement financier - Normes	Normes pour l'évaluation du rendement financier historique d'une Première nation sur une période de cinq ans, à l'aide de jusqu'à sept ratios financiers.
Compte des recettes locales		
D1	Compte des recettes locales - Normes de rapport	Normes stipulant les exigences en matière de rapports financiers pour les états financiers annuels distincts sur le compte des recettes locales d'une Première nation.
D2	Compte des recettes locales - Exemples d'états financiers	Exemples d'états financiers annuels conçus en conformité avec les Normes de rapport financier relatives au compte des recettes locales D1.

Le CGFPN fait partie du régime de réglementation établi par la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, qui permet aux Premières nations de financer l'infrastructure publique, en mettant en gage soit (a) des recettes d'imposition foncière; ou (b) d'autres recettes, afin de rembourser le prêt. Les Premières nations qui souhaitent participer doivent d'abord présenter une demande d'inscription à l'annexe de la LGF.

La figure 1 (à la page opposée) illustre le régime d'emprunt de la LGF, dans le cadre duquel les Premières nations peuvent mettre en gage des recettes d'imposition foncière ou d'autres recettes, afin de rembourser un prêt pour l'infrastructure ou le développement économique.

Emprunter

sous le régime de la Loi sur la gestion financière des premières nations

Afin de mettre en gage des recettes d'imposition foncière ou d'autres recettes autonomes pour l'obtention de prêts dans le cadre du programme législatif de la LGF, les Premières nations doivent devenir des « membres emprunteurs » de l'Administration financière des Premières nations (AFPN). Avant qu'une Première nation puisse être prise en considération pour devenir membre de l'AFPN, le CGFPN doit lui délivrer un certificat indiquant qu'elle respecte les normes qu'il a établies. À ces fins, le CGFPN a publié les *Normes relatives aux régimes de gestion financière* pour la délivrance du certificat de régime de gestion financière et les *Normes relatives au rendement financier* pour la délivrance du certificat de rendement financier de la Première nation. Les Premières nations peuvent se servir de ces certificats pour appuyer leurs demandes d'adhésion comme membres emprunteurs à l'AFPN.

Les Premières nations ne peuvent pas obtenir de certificat de gestion financière ou de certificat de rendement financier du CGFPN à moins que leur ou leurs textes législatifs sur l'administration financière aient d'abord été examinés et fait l'objet d'un agrément de conformité du CGFPN. Le ou les textes législatifs des Premières nations doivent être conformes aux exigences des Normes relatives aux textes législatifs sur l'administration financière pour faire l'objet d'un agrément. Le CGFPN a

publié les Procédures d'examen des textes législatifs sur l'administration financière, afin de guider les Premières nations qui présentent une demande d'agrément de leur ou leurs textes législatifs sur l'administration financière.

L'AFPN regroupera les demandes d'emprunt des Premières nations et réunira des fonds par l'émission d'obligations sur les marchés financiers. Ensuite, les produits de l'émission d'obligations seront distribués parmi les Premières nations participantes en fonction de leurs demandes et de leur capacité d'emprunter. Grâce au cadre de la LGF, combiné aux services de certification du CGFPN et à ses pouvoirs d'intervention, l'AFPN a pu obtenir une cote d'évaluation d'investissements de deux agences de notation internationales, à savoir le DBRS et Moody's. Cela sera bénéfique pour les membres emprunteurs, puisqu'ils pourront profiter d'économies sur le taux d'intérêt, auxquelles, dans le passé, les Premières nations n'ont jamais eu accès.

La LGF confère au CGFPN les pouvoirs nécessaires pour exiger que les Premières nations soient soumises à la gestion

ou à la gestion par un tiers dans trois cas particuliers. En premier lieu, dans certaines circonstances liées aux textes législatifs sur la fiscalité des Premières nations, la Commission de la fiscalité des premières nations peut donner au CGFPN la directive d'imposer la cogestion ou la gestion par un tiers des recettes locales des

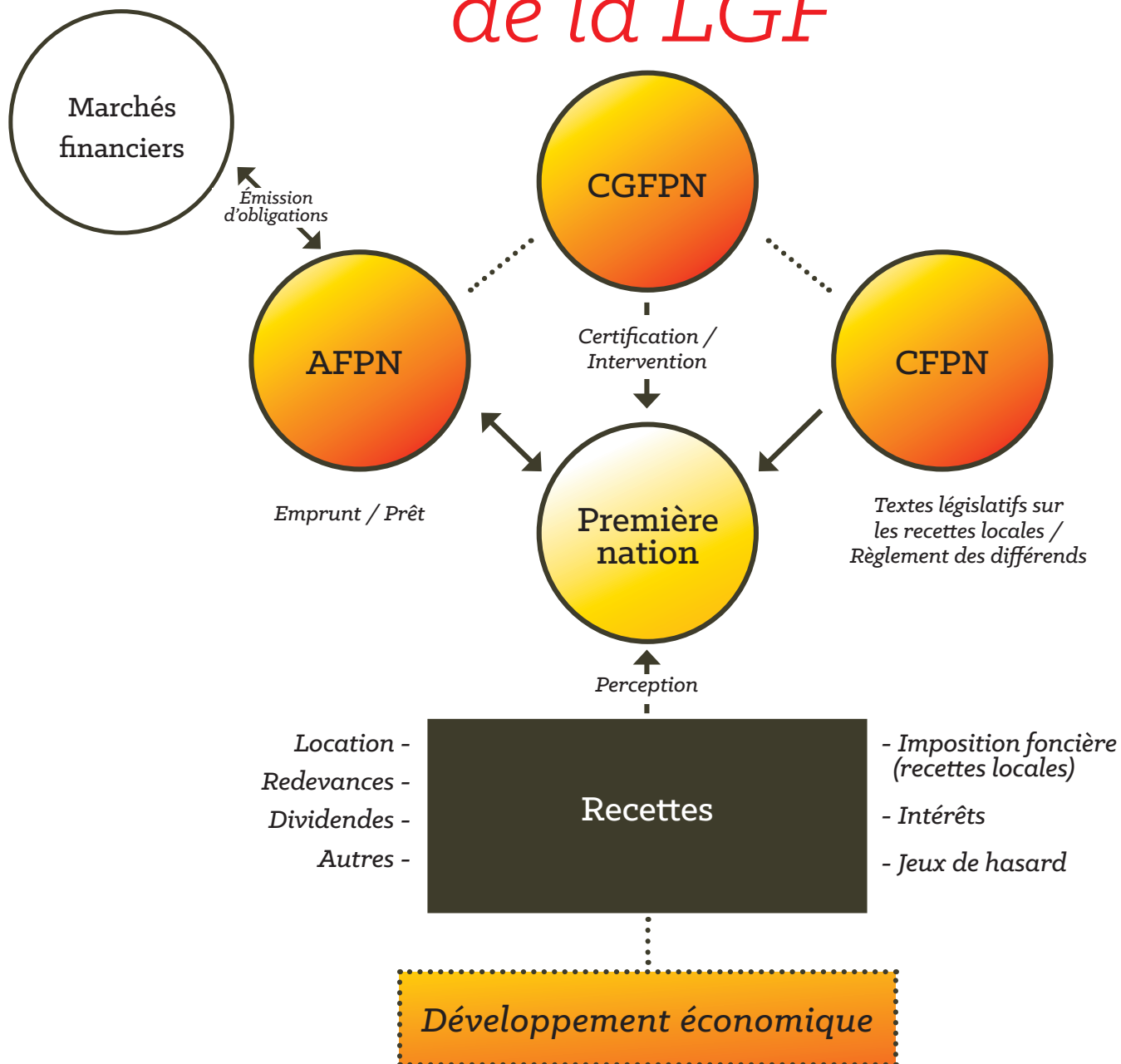
Premières nations. En deuxième lieu, si une Première nation membre emprunteur ne respecte pas ses obligations financières, l'AFPN a le pouvoir parallèle de donner au CGFPN la directive d'exiger qu'elle soit soumise à la cogestion ou à la gestion par un tiers. En troisième lieu, le CGFPN peut décider lui-même d'intervenir, si, à

« **L'AFPN regroupera les demandes d'emprunt des Premières nations et réunira des fonds par l'émission d'obligations sur les marchés financiers. Ensuite, les produits de l'émission d'obligations seront distribués parmi les Premières nations participantes en fonction de leurs demandes et de leur capacité d'emprunter.** »

son avis, il existe un risque grave qu'une Première nation manque à ses obligations envers l'AFPN. La certification du CGFPN et ces pouvoirs d'intervention suscitent suffisamment de confiance sur les marchés financiers pour que l'on investisse dans les obligations émises par l'AFPN, et sont essentiels aux avantages découlant de cet accès au capital.

Figure 1

UN APERÇU DU régime de réglementation de la LGF



Le CGFPN

Nos secteurs d'activités

Le CGFPN a trois secteurs d'activités. Ces secteurs d'activités et leurs objectifs respectifs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 - Résumé des objectifs par secteur d'activités

Secteur d'activités	Objectifs
Soutien aux gouvernements des Premières nations	<ul style="list-style-type: none"> » Accroître l'accès au capital des Premières nations par la certification » Renforcer l'administration financière des Premières nations, en promouvant des régimes de gestion financière des Premières nations sains, stables et transparents » Aider les Premières nations à développer leur capacité de gestion financière, en leur fournissant des outils et des modèles, et en les aidant à cerner et à répondre à leurs besoins en matière de développement de la capacité
Soutien aux autres organisations et autorités administratives	<ul style="list-style-type: none"> » Promouvoir des relations entre les Premières nations et les autres organisations et autorités administratives qui soient appropriées, efficaces, efficientes et mutuellement avantageuses
Services intégrés	<ul style="list-style-type: none"> » Fournir les installations et les ressources administratives nécessaires pour permettre aux autres secteurs d'activités de fonctionner efficacement

Soutien aux gouvernements des Premières nations

Le secteur d'activités du soutien aux gouvernements des Premières nations est responsable des services offerts aux Premières nations, membres emprunteurs et non-membres emprunteurs. Ce secteur d'activités englobe les activités de base du CGFPN et comprend l'examen des textes législatifs sur l'administration financière, la certification, le développement de la capacité, et la cogestion ou la gestion par un tiers sur demande / au besoin. Ces services, avec certaines modifications possibles, sont également offerts aux Premières nations non-membres emprunteurs.

Qu'est-ce qui motiverait les Premières nations à avoir recours aux services du CGFPN?

Nombre de Premières nations		Pourquoi avoir recours aux services du CGFPN?
Au Canada	Plus de 630	» L'amélioration des arrangements de transferts fiscaux avec le Canada
Ayant présenté une demande d'inscription à l'annexe de la LGF	108	» La certification est nécessaire pour emprunter
Appliquant l'imposition foncière	123	» La confiance dans la gestion du régime d'imposition foncière
Appliquant la TPS des Premières nations	25	» La confiance dans la gestion des recettes de taxes de vente
Loi sur la gestion des terres des Premières nations	96	» La confiance dans la gestion des recettes générées grâce aux terres sous l'autorité du code foncier de la Première nation
Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières nations	1 Première nation est inscrite à l'annexe de cette loi	» Un code financier pour la gestion des fonds est exigé
Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations	Cette loi n'a pas d'annexe	» La confiance dans la gestion des recettes générées grâce aux projets commerciaux et industriels
Grands projets portant sur des ressources naturelles	Plus de 100	» L'accès au capital pour obtenir une participation en capital dans les grands projets portant sur les ressources naturelles

Tableau 3 – Qu'est-ce qui motiverait les Premières nations à avoir recours aux services du CGFPN?

SOUTIEN AUX GOUVERNEMENTS DES PREMIÈRES NATIONS

Résultats de 2013-2014

Les responsables du secteur d'activités du soutien aux gouvernements des Premières nations ont travaillé activement à l'élaboration de normes, d'outils, de modèles de politiques et d'autres modèles, afin d'appuyer la prestation des services clés de l'agrément des textes législatifs, du développement de la capacité et de la certification aux Premières nations. Le CGFPN a continué de travailler avec les Premières nations participantes à produire une rétroaction sur ces documents. Le CGFPN travaille avec les Premières nations à élaborer des plans de travail et à renforcer la capacité dans certains secteurs particuliers de leurs régimes de gestion financière qui, actuellement, ne sont pas conformes aux normes qu'il a établies.

Tableau 4 - Évaluation des résultats de 2013-2014 : Soutien aux gouvernements des Premières nations

Secteur d'activités	Mesures du rendement	Au cours de 2013-2014
Soutien aux gouvernements des Premières nations	De 20 à 30 exposés aux organisations et aux communautés des Premières nations	» 76 exposés
	De 10 à 15 examens de textes législatifs sur l'administration fiscale	» 30 examens officieux de textes législatifs sur l'administration financière, dont 17 agréments de conformité
	De 10 à 15 examens du rendement financier	» 22 examens officieux, dont 18 certificats
	De 10 à 15 plans de travail pour des régimes de gestion financière	» 10 plans de travail pour des régimes de gestion financière
	De 2 à 5 examens de régimes de gestion financière	» 3 examens de régimes de gestion financière
	De 10 à 15 Premières nations ayant reçu des fonds pour élaborer un texte législatif sur l'administration financière	» 20 accords de financement avec les Premières nations
	Un rapport mensuel sur les évaluations sur place	» En cours
	La mise à jour du site Web	» Site Web mis à jour et mise à jour en cours
	La tenue de 4 activités sur la gestion financière des Premières nations et les services du CGFPN	» 6 activités tenues

Grands projets

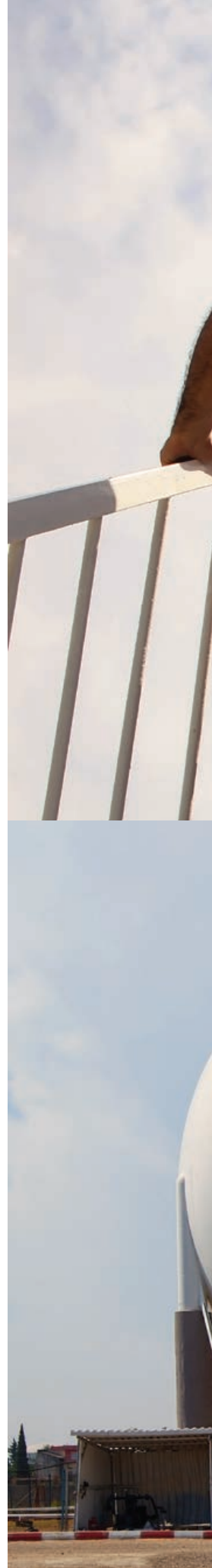
Actuellement, un certain nombre de grands projets sont proposés au Canada. Certains de ces projets sont si grands qu'ils touchent les territoires traditionnels de plusieurs Premières nations. Des Premières nations ont contacté le CGFPN, afin de lui indiquer qu'elles souhaitent obtenir une participation économique significative dans le développement énergétique et des ressources sur leurs territoires traditionnels.

En réponse aux demandes de ces Premières nations, le CGFPN a effectué des recherches sur les approches qui permettraient aux Premières nations d'obtenir une participation significative dans les grands projets, y compris les emplois, les services commerciaux, le partage des recettes et la participation en capital. Dans l'étude de recherche intitulée *Opportunities for First Nations in Proposed Liquefied Natural Gas Projects in British Columbia*, on propose un modèle qui permettrait aux Premières nations d'acquérir une participation en capital dans les projets, en obtenant un financement grâce à une garantie de prêt fédérale et en ayant recours au régime de la LGF.

On a présenté les constatations de cette étude de recherche aux Premières nations dans le cadre de plusieurs conférences et activités, et à des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux. À la suite de la diffusion et de l'explication des constatations, l'intérêt pour les garanties de prêt fédérales et la participation en capital a donné lieu à la présentation de demandes de renseignements au CGFPN par : a) les Premières nations touchées par des grands projets; b) des promoteurs de grands projets cherchant des options pour l'établissement de relations mutuellement avantageuses avec les Premières nations; et c) des médias faisant des reportages sur l'effet possible sur l'intérêt national du Canada en matière de développement des ressources.

L'intérêt manifesté décrit ci-dessus montre que cette question est pertinente et importante pour ce qui est des intérêts des Premières nations à l'égard d'une participation économique significative dans les grands projets. Cette question concerne également les promoteurs de projets souhaitant établir des relations mutuellement avantageuses avec les communautés des Premières nations. De plus, elle est importante pour les gouvernements fédéral et provinciaux, alors qu'ils envisagent leurs possibilités d'action pour assurer le développement durable des ressources naturelles.

À titre d'organisme indépendant, le CGFPN continuera de travailler avec les Premières nations, les autres institutions établies en vertu de la LGF et les autres ordres de gouvernement à faire avancer ce travail et à fournir plus de détails sur les options des Premières nations, du gouvernement et de l'industrie pour envisager de respecter des structures et des modèles opérationnels qui pourraient faciliter la participation économique d'un certain nombre de Premières nations intéressées aux grands projets.





« En réponse aux demandes de ces Premières nations, le CGFPN a effectué des recherches sur les approches qui permettraient aux Premières nations d'obtenir une participation significative dans les grands projets, y compris les emplois, les services commerciaux, le partage des recettes et la participation en capital. »



SOUTIEN AUX AUTRES ORGANISATIONS ET AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

Résultats de 2013-14

Le CGFPN travaille avec les autres organisations et autorités administratives, tel qu'il est décrit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 - Autres institutions ou autorités administratives travaillant avec le CGFPN

Autre organisation ou autorité administrative	Pertinence pour le CGFPN
Commission de la fiscalité des premières nations	» Politique interdépendante liée au protocole d'intervention et de certification
Administration financière des Premières nations	» Politique interdépendante liée au protocole d'intervention et de certification
Association des agents financiers autochtones du Canada	» Approche en partenariat pour la prestation du programme d'études et les initiatives de développement de la capacité
TULO Centre for Indigenous Economics	» Approche en partenariat pour les initiatives de développement de la capacité
Service d'assistance canadienne aux organismes	» Approche en partenariat pour les initiatives de développement de la capacité
Université du Nouveau-Brunswick	» Approche en partenariat pour la prestation du programme d'études
Nicola Valley Institute of Technology	» Approche en partenariat pour la prestation du programme d'études
Université Thompson Rivers	» Approche en partenariat pour la prestation du programme d'études
Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés	» Les normes du CGFPN devraient être conformes au modèle normalisé de présentation de l'information comptable des gouvernements
Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones (CAADA)	» Le CAADA est une organisation autochtone nationale qui travaille au développement économique communautaire
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	» Exigences de rapport pour les Premières nations » Évaluation des risques pour les Premières nations » La cogestion et la gestion par un tiers imposées par AADNC ont une incidence sur la politique d'intervention du CGFPN
Finances Canada	» Intérêt pour l'amélioration du cadre financier et le renforcement de la confiance dans la gestion financière des accords de perception fiscale
Conseil consultatif des terres des Premières nations	» L'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières nations comprend des exigences en matière d'administration financière
Institutions financières / Marchés financiers	» Le régime de réglementation établi par les institutions financières régira les intérêts des prêteurs / investisseurs dans les obligations des Premières nations

SOUTIEN AUX AUTRES ORGANISATIONS ET AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

Évaluation des résultats

Un ensemble de recherches important a été réalisé pour éclairer l'élaboration des Normes relatives au rendement financier du CGFPN. De plus, les responsables du secteur d'activités du soutien aux autres organisations et autorités administratives ont travaillé activement avec les autres institutions financières, des établissements financiers et des agences de cotation des titres à obtenir une rétroaction sur les normes et la politique d'intervention du CGFPN.

Tableau 6 - Évaluation des résultats de 2013-2014 : Soutien aux autres organisations et autorités administratives

Secteur d'activités	Mesures du rendement	Au cours de 2013-2014
Soutien aux autres organisations et autorités administratives	1 document de recherche du CGFPN	» Le rapport de recherche <i>Opportunities for First Nations in Proposed LNG Projects in British Columbia</i>
	1 protocole d'entente (PE) avec une organisation de prestation de services	» En cours
	2 PE avec des établissements d'enseignement	» En cours
	Acceptation et approbation par AADNC de la proposition de développement de la capacité	» Proposition soumise avec le Plan directeur 2014-2015 du CGFPN
	Réunion avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada	» Tenue de deux réunions avec AADNC
	Document de discussion sur la structure nécessaire pour soutenir les grandes initiatives auxquelles plusieurs Premières nations participent	» Ébauche du document de discussion préparée pour la LNG Conference à Fort St. John
	Faire preuve d'expertise dans les contacts avec les médias	» Entrevues à la télévision et à la radio, et articles dans des revues et des journaux



Résultats financiers

Au cours de l'exercice, le CGFPN a respecté les budgets. Nous avons dépassé tous les objectifs organisationnels du plan annuel. Toutefois, un certain nombre d'activités prévues et de questions de temps ont donné lieu à une sous-utilisation des fonds du budget annuel du CGFPN. Le CGFPN avait un certain nombre de postes vacants qu'il prévoyait doter au cours de l'exercice 2013-2014. Nous avons créé le poste de chef de l'exploitation, et deux autres postes en marketing et en développement de la capacité existaient déjà, mais devaient demeurer vacants jusqu'à ce qu'un chef de l'exploitation soit engagé. Dans le budget de 2013-2014, nous avons prévu que ces postes seraient dotés avant le milieu de l'exercice. Toutefois, le poste de chef de l'exploitation a été doté plus tard que prévu, ce qui a donné lieu à une sous-utilisation des fonds dans ces parties du budget. Tous les trois postes ont maintenant été dotés, et le CGFPN est à élaborer une stratégie pour répondre aux besoins de notre clientèle de plus en plus grande.

Dans les budgets pour le soutien de la clientèle et la prestation de services, nous avons prévu la nécessité que la capacité de nos services permette la réalisation d'examen de régimes de gestion financière et un soutien supplémentaire

pour offrir des services à la clientèle et des services de certification aux gouvernements des Premières nations ayant besoin d'une traduction française. Bien que les gouvernements des Premières nations continuent de réaliser des progrès exceptionnels dans l'atteinte des normes de certification du CGFPN, nos prévisions, quoique prudentes dans les circonstances, se sont révélées optimistes. Par conséquent, ces activités n'ont pas eu l'ampleur prévue, ce qui a fait en sorte que les dépenses ne soient pas aussi élevées que prévues dans le budget. Le CGFPN est à élaborer une stratégie d'extension des services et de recherche dans les domaines du soutien à la clientèle et du développement de la capacité, afin de s'assurer que les gouvernements des Premières nations parviennent à effectuer une transition sans heurt vers l'application des normes de certification du CGFPN en respectant les échéances prévues. Bien qu'un plus grand nombre de gouvernements des Premières nations travaillent à atteindre les normes de certification du CGFPN, il y a une nécessité croissante pour nous de nous assurer que nous fournissons un soutien à l'atteinte de ces normes, par la recherche, des partenariats avec des établissements d'enseignement, l'identification de partenaires de financement pour le perfectionnement des compétences, l'analyse

des écarts, l'élaboration de politiques et d'autres conseils professionnels. Cette planification est maintenant en cours.

Tel qu'il est décrit dans le présent rapport, cette année, le CGFPN a lancé pour la première fois une initiative de partenariat stratégique. Cette initiative est survenue suivant l'invitation de gouvernements des Premières nations, qui envisagent une participation économique significative dans les grands projets de développement des ressources sur leur territoire. Nous avons entrepris des activités de recherche et nous avons approché des gouvernements des Premières nations au niveau régional, en rapport avec un modèle conceptuel de mobilisation de multiples gouvernements des Premières nations et de participation économique dans les grands projets de développement des ressources. De plus, nous avons présenté des exposés aux gouvernements fédéral et provinciaux et dans les forums de l'industrie. Étant donné que le CGFPN conserve une position neutre en ce qui concerne le développement des ressources, une des caractéristiques importantes de cette initiative est que le CGFPN approche seulement les gouvernements des Premières nations qui invitent expressément à ce dialogue. La première phase de mobilisation est terminée, et les phases futures de cette initiative sont en cours d'élaboration.

Rapport du vérificateur indépendant

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Nous avons vérifié les états financiers du Conseil de gestion financière des Premières nations ci-joints, qui comprennent les états de la situation financière en date du 31 mars 2014, les états des résultats, les états de l'évolution de l'actif net et les états des flux de trésorerie pour l'exercice qui s'est terminé à cette date, un résumé des principales conventions comptables, et d'autres renseignements explicatifs.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers ci-joints, en conformité avec les normes comptables du Canada pour les organisations à but non lucratif, et du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers libres de toute inexactitude importante attribuable à la fraude ou à l'erreur.

RESPONSABILITÉ DU VÉRIFICATEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers en fonction de notre vérification. Nous avons effectué la vérification conformément aux normes de vérification

généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous respections des exigences déontologiques, et que nous planifions et exécutions la vérification de manière à obtenir une assurance raisonnable à l'égard de la question de savoir si les états financiers sont libres de toute inexactitude importante.

L'exécution d'une vérification implique de suivre des procédures, afin d'obtenir des éléments probants sur les montants et les informations figurant dans les états financiers. Les procédures choisies dépendent du jugement du vérificateur, y compris l'évaluation des risques que les états financiers présentent des inexactitudes importantes attribuables à la fraude ou à l'erreur. Aux fins de l'évaluation des risques, le vérificateur prend en compte le contrôle interne relatif à la préparation et à la présentation fidèle par l'entité des états financiers, afin de concevoir des procédures de vérification qui soient appropriées dans les circonstances, mais non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification implique également l'évaluation du caractère approprié des conventions comptables utilisées et du caractère raisonnable des estimations comptables

effectuées par la direction, ainsi que l'évaluation de la présentation globale des états financiers.

Nous croyons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION

Notre opinion est que les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil de gestion financière des Premières nations en date du 31 mars 2014 et les résultats de ses activités et ses flux de trésorerie pour l'exercice qui s'est terminé à cette date, en conformité avec les normes comptables du Canada pour les organisations à but non lucratif.



Comptables agréés
Vancouver, Colombie-Britannique
Le 18 juillet 2014



États financiers

pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014

État de la situation financière

	31 mars 2014	31 mars 2013
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse (note 2)	1 161 581	863 147
Comptes débiteurs	80 978	60 904
Charges payées d'avance	40 920	33 125
	1 283 479	957 176
DÉPÔT DE GARANTIE	54 005	58 073
IMMOBILISATIONS (NOTE 3)	233 980	234 333
	1 571 464	1 249 582
PASSIF ET ACTIF NET		
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes créditeurs et charges à payer	577 829	717 341
Montants à payer à des apparentés (note 6)	13 388	10 402
Remises gouvernementales à payer	3 473	16 516
Tranche échéant à moins d'un an des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 4)	13 416	12 941
	608 106	757 200
OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (NOTE 4)	35 739	49 155
	643 845	806 355
ACTIF NET		
Investissement dans les immobilisations	184 826	172 238
Non affecté	742 793	270 989
	927 619	443 227
	1 571 464	1 249 582

Approuvé au nom du conseil d'administration :


ADMINISTRATEUR


ADMINISTRATEUR



État des résultats

POUR L'EXERCICE QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MARS	2014	2013
REVENUS		
Financement reçu d'AADNC	4 388 354	4 264 058
AADNC - Projet d'initiative de partenariats stratégiques	300 000	–
Intérêts créditeurs	6 290	–
Autres	452	613
	4 695 096	4 264 671
ÉPENSES		
Amortissement	96 839	96 971
Prestation des services à la clientèle (Note 8)	697 708	811 020
Services intégrés	942 953	1 023 862
Honoraires et dépenses des administrateurs	578 667	608 907
Élaboration de politiques	399 431	342 281
Salaires et charges sociales	1 058 271	1 267 241
Projet d'initiative de partenariats stratégiques	304 927	–
Frais de déplacement	99 918	86 351
	4 178 714	4 236 633
AUTRES ÉLÉMENTS		
Perte sur disposition d'éléments d'actif	31 990	–
	4 210 704	4 236 633
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	484 392	28 038

État de l'évolution de l'actif net

POUR L'EXERCICE QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MARS	INVESTISSEMENT DANS LES IMMOBILISATIONS	NON AFFECTÉ	TOTAL
Solde au début de l'exercice	172 238	270 989	443 227
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(96 839)	581 231	484 392
Achat d'immobilisations	96 486	(96 486)	–
Remboursement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	12 941	(12 941)	–
SOLDE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	184 826	742 793	927 619

État des flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE QUI S'EST TERMINÉ LE 31 MARS	2014	2013
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT (UTILISÉS POUR)		
DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	484 392	28 038
Élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	96 839	96 971
	581 231	125 009
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(20 074)	12 810
Charges payées d'avance et dépôt de garantie	(3 727)	1 077
Comptes créditeurs et charges à payer	(149 569)	375 393
	407 861	514 289
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Achat d'immobilisations	(96 486)	(29 634)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Paiements sur le principal d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	(12 941)	(12 212)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE PENDANT L'EXERCICE	298 434	472 443
ENCAISSE, début de l'exercice	863 147	390 704
ENCAISSE, clôture de l'exercice	1 161 581	863 147

1. Nature des activités et résumé des principales conventions comptables

a) Nature et raison d'être de l'organisation

Le Conseil de gestion financière des Premières nations (le « CGFPN » ou le « Conseil ») est une société à gouvernance partagée sans capital-actions qui a été établie en 2005 par le projet de loi C-20, la *Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations* (la « Loi »), qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006. En vertu de la Loi, le CGFPN fournit des outils pour la gestion financière moderne, afin d'améliorer le climat d'investissement et de promouvoir la croissance économique dans les réserves partout au Canada.

b) Règles comptables de base

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables du Canada pour les organisations à but non lucratif (« NCOBNL »).

c) Immobilisations

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût. Le Conseil amortit ses immobilisations sur leurs durées de vie utile estimatives respectives, en ligne droite, sur le nombre d'années suivant :

- » Matériel informatique : 2 à 5 ans
- » Améliorations locatives : durée du bail (5 ans)
- » Meubles et agencements de bureau : 10 ans
- » Matériel de bureau loué en vertu de contrats de location-acquisition : durée du bail (5 ans)

Lorsque les immobilisations ne contribuent plus à la capacité du Conseil d'assurer la prestation des services, leur valeur comptable est réduite à leur valeur résiduelle. Lorsque les immobilisations sont aliénées aucun amortissement n'est comptabilisé.

d) Baux

Les baux sont classés comme contrats de location-acquisition ou contrats de location-exploitation, selon les modalités des contrats. Les baux qui prévoient le transfert des avantages et des risques inhérents à la propriété au CGFPN sont classés comme contrats de location-acquisition.

e) Comptabilisation des revenus

Les contributions d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (« AADNC ») sont comptabilisées durant l'exercice où elles deviennent à recevoir aux termes de l'accord de financement pertinent.

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur lorsqu'ils sont acquis ou émis. Au cours des exercices ultérieurs, les titres de participation négociés sur un marché actif et les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et tous profits ou pertes latents comptabilisés dans les résultats. De plus, toutes obligations et tous certificats de placement garanti ont été désignés pour faire partie de la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, et tous profits ou pertes sont comptabilisés dans les résultats. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût amorti moins les pertes de valeur, s'il y a lieu. Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation lorsque des changements de circonstances indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Les coûts de transaction des acquisitions, des ventes et des émissions d'instruments financiers sont portés aux dépenses pour ce qui est des éléments réévalués à la juste valeur à la date de chaque état de la situation financière, et sont imputés aux instruments financiers respectifs pour ce qui est des éléments évalués au coût amorti.

g) Utilisation d'estimations

Afin d'effectuer la préparation des états financiers en conformité avec les NCOBNL, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des éléments de l'actif et du passif à la date des états financiers et des revenus et des dépenses au cours de l'exercice visé. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction, à mesure que de nouveaux renseignements sont disponibles dans l'avenir.

2. Encaisse

L'encaisse du CGFPN est déposée auprès d'une banque à charte canadienne et rapporte des intérêts au taux d'intérêt en vigueur pour les comptes d'opérations d'entreprise.

Notes des états financiers

31 mars 2014

3. Immobilisations

	Coût	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette 2014	Valeur comptable nette 2013
Matériel informatique	269 185	171 530	97 655	78 292
Améliorations locatives	206 550	188 780	17 770	24 691
Meubles et agencements de bureau	157 194	86 515	70 679	69 795
Matériel de bureau loué en vertu de contrats de location-acquisition	68 394	20 518	47 876	61 555
	701 323	467 343	233 980	234 333

4. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Le CGFPN loue un photocopieur au taux d'intérêt de 3,62 %. Le contrat de location-acquisition vient à échéance le 30 octobre 2017. Voici les futurs paiements annuels sur le principal de l'obligation découlant du contrat de location-acquisition, pour chaque exercice se terminant le 31 mars, aux termes du contrat, jusqu'à l'échéance :

Exercice	Montant
2015	13 416
2016	13 917
2017	14 428
2018	7 394
	49 155
Moins la tranche échéant à moins d'un an	(13 416)
	35 739

5. Engagements

Le Conseil loue ses locaux à bureaux aux termes d'une convention de bail venant à échéance à l'exercice 2017. Le Conseil est tenu de faire les paiements de location ci-dessous, en plus de payer sa part proportionnelle des coûts d'exploitation et des taxes foncières, qui étaient d'environ 7 855 \$ par mois en date du 1^{er} avril 2014. Le Conseil a également des engagements en vertu d'un contrat de location-exploitation pour une machine à cacheter venant à échéance à l'exercice 2018. Voici les paiements de location annuels minimaux combinés jusqu'à l'expiration :

Exercice	Montant
2015	137 354
2016	137 354
2017	14 782
2018	910
	290 400



Notes des états financiers

31 mars 2014

6. Montants à payer à des apparentés et opérations avec les apparentés

Les apparentés indiqués sont rattachés d'une des manières suivantes : le partage d'un même membre du conseil d'administration ou administrateur, ou l'embauche d'un proche parent du Conseil. Les opérations avec les apparentés consistent en des services consultatifs. Toutes les opérations sont comptabilisées à la valeur comptable.

	2014	2013
Avances payables à Temixw Planning Ltd.	13 388	10 402

Voici les montants que le Conseil (a reçus) a payés aux apparentés :

Temixw Planning Ltd.	165 113	240 017
Rimrock Consulting Limited	–	16 365
Dan Ollinger	–	23 920
	165 113	280 302

7. Dépendance économique

Les responsables des activités du CGFPN dépendent du maintien du financement par Affaires autochtones et Développement du Nord Canada pour exécuter les programmes du CGFPN.

8. Prestation des services à la clientèle

La prestation des services à la clientèle implique des coûts directs liés aux demandes d'examens de certification et d'examens de textes législatifs sur l'administration financière des clients. Elle implique également les activités de soutien exécutées pour les Premières nations dans le cadre du processus d'élaboration des régimes et des textes législatifs sur l'administration financière. Les coûts indirects, comme les salaires et les frais administratifs, ne sont pas répartis aux fins de la présentation des états financiers.

9. Risques liés aux instruments financiers

En raison de son actif et de son passif financiers, l'Association est exposée à divers risques. L'analyse qui suit présente une mesure de ces risques en date du 31 mars 2014.

a) Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux monétaires futurs d'un instrument financier fluctue à cause de changements dans les taux d'intérêt du marché. Le Conseil n'est exposé à aucun risque lié aux taux d'intérêt, étant donné qu'il n'a pas de dette à court ou à long terme.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que le Conseil subisse une perte à cause du défaut de ses débiteurs de respecter leurs obligations contractuelles. Le Conseil pourrait être exposé à un risque de crédit, qui découlerait de ses comptes débiteurs, cependant, étant donné que le solde n'est pas important, le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit.

c) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de respecter ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Le Conseil maintient le fonds de roulement à un niveau adéquat, afin de s'assurer de respecter toutes ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance.

Le CGFPN

Le conseil d'administration

En conformité avec l'article 38 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF), un conseil d'administration assure la gestion du Conseil de gestion financière des Premières nations. En vertu des parties 3 et 6 de la LGF, le CGFPN fonctionne comme une institution à gouvernance partagée. Selon ce modèle de gouvernance, le CGFPN n'est pas un agent de la Couronne, mais il est responsable devant le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord du Canada (AADNC). Le conseil d'administration est responsable de la direction globale du CGFPN, et il est chargé de s'assurer que le CGFPN remplit son mandat légal et réglementaire en vertu de la LGF.

Le gouverneur en conseil nomme le président, et au moins cinq et au plus neuf autres administrateurs. L'Association des agents financiers autochtones du Canada (AAFA), ou tout autre organisme prévu par la LGF, nomme jusqu'à trois autres administrateurs.

Le CGFPN tient à remercier Michele Baptiste pour les services qu'elle a rendus à titre d'administratrice du CGFPN au cours des cinq dernières années, et à souhaiter la bienvenue à Deanna Muisse au conseil d'administration du CGFPN.



HAROLD CALLA (*Président exécutif*) est membre de la Nation Squamish, qui est située en Colombie-Britannique. Après plusieurs années d'expérience en affaires internationales, Harold Calla a travaillé avec la Nation Squamish comme négociateur dans les domaines du développement économique, de la gestion des terres et des finances, et a siégé pendant huit ans au Conseil de la Nation Squamish. Il a représenté les intérêts de la Nation Squamish dans l'élaboration de la *Loi sur la gestion des terres des premières nations*, de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, de la *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières Nations* et de la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations*. Ces instruments législatifs facultatifs permettent aux Premières nations de se soustraire à certaines des dispositions de la *Loi sur les Indiens* et de déterminer elles-mêmes comment gérer leurs affaires. Il est actuellement membre du conseil d'administration de Fortis BC Inc. et président de son comité de vérification. Il a rempli des mandats aux conseils d'administration de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, de Partnerships BC et du Nicola Valley Institute of Technology. Il a présidé ou siégé au comité de vérification de ces divers conseils d'administration. Harold Calla s'est mérité plusieurs prix reconnaissant son excellence en leadership. En particulier, en 2008, lors de la célébration de son centième anniversaire, l'Association des comptables généraux accrédités (CGA) du Canada a reconnu Harold Calla comme étant l'un de 100 CGA qui avaient fait une différence au cours de ces 100 années. En août 2012, Harold Calla s'est vu décerner le Fellowship par l'Association des CGA du Canada. Il est membre de l'Association des agents financiers autochtones du Canada et s'est vu attribuer le titre de directeur financier autochtone agréé.



BRIAN TITUS (*Vice-président*) détient le titre de directeur financier autochtone agréé. Brian Titus est un membre de la Première nation des Tr'ondëk Hwëch'in de la ville de Dawson, au Yukon, et réside en Colombie-Britannique depuis 1987. M. Titus possède une expérience étendue en travail pour les communautés autochtones, comme la Première nation de Sto:lo, la Première nation des Sts'aliés et la Osoyoos Indian Band Development Corporation, dans les domaines de l'élaboration de politiques, de la planification opérationnelle et stratégique, du développement économique et de la comptabilité. En 2013, Brian Titus a lancé une société d'experts-conseils, Brian Titus Strategic Consulting, qui offre des services à des Premières nations, comme les Nacho Nyak Dun, la bande de la haute Similkameen et la bande de Seabird Island. M. Titus occupe et a occupé plusieurs postes dans des organisations comme l'AAFA C. B., l'AAFA Canada, Chief Isaac Inc., Northern Visions Development et le CGFPN.

Le conseil d'administration (suite)



TOM LAWSON OSJ, CD, détient le titre de colonel honoraire et, à son poste d'administrateur, il met à profit plusieurs années d'expérience en gestion dans les secteurs public et privé. Au cours de sa carrière, il a occupé le poste de président chez Empire Aviation et chez Woodholme Holdings Limited, ainsi que le poste de vice-président de la Lawson Foundation Limited. Il a aussi été président de la St. Clair Parks Commission et directeur du Conseil national de développement économique des Autochtones. Il est aussi un snowbird honoraire du 431^e Escadron de démonstration aérienne de la Société des Snowbirds honoraires et membre actif de la Réserve. M. Lawson a fréquenté l'Université du Nouveau-Brunswick et l'Université Western Ontario. Il a été maire de Grand Bend et membre du conseil de comté de Lambton, en Ontario.



GARY NOTT a rempli les fonctions de directeur associé de Deloitte & Touche pour l'Ouest du Canada jusqu'à sa retraite en juin 2006. En plus d'occuper un poste de niveau élevé au sein de la direction de la division canadienne de Deloitte & Touche, M. Nott a travaillé pour les clients les plus importants du bureau de Vancouver à titre de vérificateur principal associé. Il a agi à titre de vérificateur pour les Premières nations de la Saskatchewan et de la Colombie Britannique et de conseiller pour une multitude d'activités de développement économique des Premières nations. Il a également été vérificateur et conseiller pour des Premières nations clientes au sujet de questions liées aux revendications territoriales, aux traités et à l'économie, ainsi que de questions liées aux systèmes internes de contrôle et de comptabilité et à la divulgation. M. Nott a été actif dans les affaires communautaires et professionnelles. Il a été cadre supérieur dans les bureaux d'un certain nombre de chambres de commerce et il est membre de la Chambre de commerce de la Colombie Britannique. Il a rempli les fonctions d'administrateur pour le Bureau d'éthique commerciale du Canada. Il a obtenu son diplôme de la Banff School of Advanced Management et a fait partie du groupe d'étude de l'Institut canadien des comptables agréés sur les principes de comptabilité applicables aux Premières nations. Actuellement, il est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés, du conseil d'administration d'une société internationale de génie logiciel et du conseil d'administration d'une société de développement économique autochtone.



BARRIE ROBB, réside à Calgary et est un directeur de FIVARS Consulting Ltd., qui offre des services de négociation et des conseils d'affaires aux Premières nations, à l'industrie et au gouvernement. Auparavant, il occupait le poste de vice-président d'une entreprise de construction autochtone privée du Nord, la Mackenzie Aboriginal Corporation, dont les actionnaires comprenaient le Conseil tribal des Gwich'in, Denedeh Investment Inc., URS-Flint, Ledcor, Peter Kiewit et le North American Construction Group. Pendant huit ans, il a occupé le poste de directeur général régional pour le ministère des Affaires indiennes en Alberta. Avant cela, il a fait partie d'équipes de négociation fédérales pour les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale dans le Nord et auprès des Nisga'a. Il est membre du conseil d'administration de la Alberta Chamber of Resources et remplit les fonctions de président de son comité de relations avec les Autochtones. Au cours de sa carrière, il a occupé des postes supérieurs aux trois ordres de gouvernement. Il détient deux maîtrises, l'une en relations industrielles et l'autre en administration publique.



DEANNA MUISE réside en Alberta. Elle est l'un des deux associés métis du cabinet de comptables agréés Kingston Ross Pasnak LLP, l'un des plus grands cabinets d'experts comptables régionaux de la province offrant des services complets. Elle est titulaire du titre de CA et membre du TEP. Pendant plus de 25 ans, son cabinet a fourni des services fiscaux aux clients, y compris des activités liées aux questions fiscales autochtones. Deanna Muise a une expérience diversifiée, qui comprend la collaboration avec diverses personnes et entités pour la restructuration de leurs entreprises aux fins de planification successorale, de protection contre les créanciers et de réduction des taxes, et des activités d'achat et de disposition d'actions et d'actifs. Elle a également structuré de nouvelles entreprises avec des propriétaires exploitants et des entreprises commerciales des Premières nations, de manière à maximiser les économies fiscales pour toutes les personnes concernées. Deanna Muise joue un rôle actif dans la communauté fiscale, y compris la prestation de cours sur la fiscalité aux étudiants inscrits aux programmes de CA, la correction d'examens sur la fiscalité, la présentation de conférences à des congrès sur la fiscalité, et l'animation de plusieurs séminaires sur la fiscalité pour l'Association du Barreau Canadien, la Legal Education Society de l'Alberta, des clients, des bureaux d'avocats, des membres de personnel et le grand public. Deanna Muise travaille activement à la promotion des femmes dans le monde du golf. Entre autres, elle parraine et préside depuis 12 ans des saisons complètes de parties de golf par trou pour femmes dans la région d'Edmonton. Récemment, elle a présidé une activité de collecte de fonds d'envergure pour la Fondation Golf Canada, qui soutient les équipes de golf juniors, collégiales et olympiques, et encourage les femmes à pratiquer ce sport en plus grand nombre.



JIM PRODGER réside à Truro, en Nouvelle-Écosse, où il possède et exploite l'entreprise Prodger and Associates Business Consultants. Il détient le titre de gestionnaire financier autochtone agréé (CAFM). En 1989, il a commencé à travailler à temps partiel auprès de la Première nation de Millbrook à titre consultatif, et, depuis 2000, il remplit les fonctions de directeur financier de cette Première nation à temps plein. Dans le passé, il a également travaillé auprès de trois autres Premières nations dans un rôle consultatif. Il en est à son septième mandat comme trésorier de l'Association des administrateurs fiscaux des Premières nations et siège au conseil d'administration du Fonds d'aide au logement du marché pour les Premières nations.



ADITYA JHA, entrepreneur aguerri et philanthrope passionné, réside en Ontario. Il s'est mérité l'une des plus prestigieuses distinctions civiles du Canada, soit celle de Membre de l'Ordre du Canada, le prix Champions of Public Education in Canada, décerné par le Partenariat en éducation, et le prix Lifetime Achievement de la Indo-Canada Chamber of Commerce, en plus de nombreux autres prix de reconnaissance nationaux et internationaux. Il est membre du conseil des gouverneurs du Sheridan Institute of Technology and Advanced Learning et de l'Art Gallery of Hamilton, et remplit les fonctions d'entrepreneur en résidence à la School of Business du Centennial College. Il a occupé divers postes à de grandes entreprises de technologie en Inde, à Singapour et au Canada, et il remplit actuellement les fonctions de PDG à Euclid Infotech Pvt. Ltd., qui a son siège en Inde et des clients dans plus de 100 pays. Il est le fondateur et président de la POA Educational Foundation, qui a fait don de 13 bourses à trois universités et à un collège, et, par l'intermédiaire de sa fondation privée, il participe activement à des projets visant à promouvoir l'entrepreneuriat dans les communautés des Premières nations. Dans le passé, il a été le président de la UNICEF Canada India HIV/AIDS Campaign, et un membre du conseil d'administration du Conseil consultatif ontarien des investissements et du commerce.

Le GFPN

Le conseil d'administration (suite)



ROMEO CROW CHIEF est membre de la Nation de Siksika. Avant de travailler à titre d'expert-conseil, il a occupé, pendant 21 ans, à la Nation de Siksika, divers postes de finances et de gestion, et, au cours de cette période, il a également rempli les fonctions de conseiller de la Nation de Siksika pendant un mandat. De plus, il a agi comme président et directeur exécutif d'AAFA-Alberta. Pendant sept ans, il a siégé au conseil d'administration d'AAFA-Canada et, au cours de trois de ces sept années, il a rempli les fonctions de président. Actuellement, il occupe le poste de président de l'entreprise Crow Chief Consulting and Mentoring Services. Romeo Crow Chief a été invité à offrir des ateliers et à présenter des exposés sur le développement économique et la médiation avec les Autochtones aux quatre coins du monde, y compris en Roumanie, à Taïwan, en Australie et aux Philippines. En 2005, il s'est mérité le prix de fierté et de reconnaissance du sous-ministre pour excellence en leadership et, en 2007, il a été le récipiendaire du prix d'excellence régional d'AADNC. Romeo Crow Chief a publié un guide intitulé *First Nation Leadership Practices and Tools for Success* et a terminé récemment l'écriture d'un livre intitulé *Understanding First Nation Finances and Personal Financial Fluency*.



ANDRÉ RICHER (nommé le 2012-07-06) est membre de la Nation algonquine. Il détient les titres d'administrateur agréé, de comptable professionnel agréé et de directeur financier autochtone agréé, et il est un diplômé de l'Université du Québec à Montréal. Parlant couramment le français et l'anglais, André Richer a accumulé plus de 40 ans d'expérience au niveau de la direction, à l'échelle régionale, nationale et internationale, dans les domaines de la comptabilité, des finances et de la gestion, en travaillant pour diverses entités, des sociétés d'État du gouvernement du Canada, des sociétés d'affaires privées et publiques et diverses organisations autochtones, y compris l'Assemblée des Premières Nations. Membre actif de l'AAFA, il a à cœur le principe fondamental selon lequel l'éducation et le développement de la capacité sont essentiels à une gouvernance saine et à l'établissement de la prospérité économique et sociale dans les communautés autochtones. Ayant résidé aux quatre coins du Canada, dans des réserves et hors-réserve, André Richer habite actuellement au Québec, où il offre divers services consultatifs visant à atteindre ces buts.



NANCY MURPHY (nommée le 2012-07-06) est membre de la Première nation de Seabird Island, qui se situe juste à l'extérieur de Chilliwack, en Colombie-Britannique. Elle détient les titres de directrice financière autochtone agréée et d'agente professionnelle de développement économique autochtone et, étant propriétaire d'une entreprise de conseil, elle offre des services à titre d'experte-conseil et de mentor à un certain nombre de Premières nations et d'organisations. Tout au long de sa carrière de plus de 20 ans, elle a travaillé à améliorer la qualité de vie des Autochtones. Nancy Murphy a accumulé une expérience étendue, en travaillant avec plusieurs organisations et gouvernements des Premières nations, à divers postes et dans divers domaines, y compris l'éducation, la santé, les ressources humaines, le logement, les politiques, la gestion financière, le développement de la capacité, la planification communautaire, la gestion de projets, le développement économique, la gestion des terres et la gouvernance. De plus, Nancy Murphy remplit les fonctions d'administratrice pour la Seabird Island Development Corporation et la Société d'aide au développement des collectivités de Sto:lo.



MICHELE BAPTISTE fait partie du clan de l'Ours et est membre de la Première nation algonquine de Pik-wakanagan, en Ontario; son nom traditionnel est Red Sunset Woman. Elle a consacré les vingt dernières années ou plus au développement communautaire, au niveau local et national, dans le cadre de sa carrière et de ses efforts bénévoles. Au cours des 14 années qu'elle a passées à la Banque Scotia à titre de gestionnaire national, Relations avec les Autochtones, elle a mené des efforts visant à élargir ses affaires et son engagement communautaire auprès des peuples / communautés autochtones, et à accroître l'embauche d'Autochtones par cette banque. Michele Baptiste a des antécédents d'études et d'affaires en commercialisation et en relations publiques. En février 2009, elle a été nommée au Conseil de gestion financière des Premières nations par le gouverneur en conseil. Pendant trois ans, elle a rempli les fonctions de présidente du conseil d'administration du Native Canadian Centre of Toronto et, pendant six ans, d'administratrice à ce conseil. Elle siège au Community Council for Aboriginal Legal Services of Toronto, et aux comités consultatifs de la National Women in Leadership Foundation et des Canadian Aboriginal Music Awards, depuis leur création en 1999.

Renseignements organisationnels

Administrateurs

Harold Calla, CPA, FCGA, CAFM
Président exécutif
Colombie-Britannique

Brian Titus, CAFM
Vice-président
Colombie-Britannique

Deanna Muise, CA, TEP
Alberta

Gary Nott, CPA, CA, CAFM
Colombie-Britannique

Jim Prodger, CAFM
Nouvelle-Écosse

Barrie Robb, BA, MPA, MIR
Alberta

Aditya Jha, C.M., M.Sc., LL.D. (Hon.)
Ontario

Romeo Crow Chief, CAFM
Alberta

Tom Lawson, OSJ, CD
Ontario

Michele Baptiste
Ontario

André Richer, C.Adm., CPA, CGA, CAFM
Québec

Nancy Murphy, CAFM, PAED
Colombie-Britannique

Conseil de gestion financière des Premières nations

100, Park Royal, bureau 905
West Vancouver (Colombie-Britannique)
V7T 1A2
Tél. : 604-925-6665
Numéro sans frais : 1-877-925-6665
Télécopieur : 604-925-6662
Adresse de courriel : mail@fnfmb.com
Site Web : www.fnfmb.com
Twitter : @FNFMB

Personnel

Harold Calla, CPA, FCGA, CAFM
Président exécutif

Fred Tolmie, CPA, CA, CAFM
Chef de l'exploitation

Scott Munro, CPA, CA
Directeur, Normes et Certification

Shayla Point, BA, LLB
*Gestionnaire principale, Services intégrés
et juridiques*

Maureen Thomas
*Gestionnaire, Services intégrés, et agente
de la protection de la vie privée*

Sarah Berto, CPA, CA
*Gestionnaire, Certification du rendement
financier*

Rebecca Lowrey, CPA, CA
*Gestionnaire, Certification du rendement
financier*

Crystal Penney, CPA, CGA
*Gestionnaire, Certification des régimes de
gestion financière*

Laurie Bonacci
Agente, Services intégrés et juridiques

Jordan Wapass, MPP
*Agent, Initiatives liées à la capacité et
Développement de la capacité*

Anita Lin, CPA, CGA
Agente financière principale

Natani Leech
Adjointe administrative

Conseillers

Singleton Urquhart
Bonita Thompson – *Conseillère juridique et
en politiques principale*
925, West Georgia Street, bureau 1200
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3L2

Gowlings
Colin Brousson – *Conseiller en politiques*
550, Burrard Street
Bureau 2300, Bentall 5
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7C 2B5

Gowlings
Genevieve Cloutier – *Conseillère juridique*
1, Place Ville Marie, bureau 3700
Montréal (Québec)
H3B 3P4

Deloitte
1055, Dunsmuir Street, bureau 2800
4, Bentall Centre
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7X 1P4

PWC
250, Howe Street, bureau 700
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3S7

Temixw Planning Ltd.
415, Esplanade West, bureau 122
North Vancouver (Colombie-Britannique)
V7M 1A6

Vérificateurs

BDO Canada LLP
600, Cathedral Place – 925, W Georgia St.
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 3L2



FIRST NATIONS
FINANCIAL MANAGEMENT BOARD
LE CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE
DES PREMIÈRES NATIONS

100, Park Royal South, bureau 905
West Vancouver (C.-B.) V7T 1A2

TÉLÉPHONE : 604.925.6665 NUMÉRO SANS FRAIS : 1.877.925.6665

TÉLÉCOPIEUR : 604.925.6662 ADRESSE DE COURRIEL : mail@fnfmb.com
www.fnfmb.com